



# UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

ASSOCIATION DE FEGERESHEIM OHNHEIM ET ENVIRONS

Siège social : 4 rue des Iris à FEGERESHEIM

**SAVOIR POUR VIVRE**



Ce document a été créé le 09 février 1972, par le **SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE**, dont le siège est à Levallois, 18 rue Ernest Cognard.

La demande de renseignements concerne ce document. Des extraits sont mis en ligne à la demande

## NUCLÉAIRE

Cette brochure répond à un simple devoir d'information du public. Certes, il serait très facile d'ironiser sur les conseils qu'elle contient et de dire qu'ils sont dérisoires, en opposant l'immensité des risques à la simplicité relative de la parade.

S'ils l'étaient vraiment, tous les Etats du monde ne les auraient pas diffusés à des millions d'exemplaires et l'U.R.S.S. aussi bien que les Etats-Unis n'auraient pas pris la peine de distribuer à leurs populations une abondante documentation. Les pays traditionnellement attachés à leur neutralité, comme la Suède ou la Suisse, veillent également à diffuser très largement des brochures semblables à celle-ci. C'est qu'il est hautement légitime qu'un Gouvernement considère comme une mission prioritaire le maintien, en toutes circonstances, de l'esprit national qui est l'expression collective de la dignité de chacun. Or, informer objectivement le citoyen des dangers qui peuvent l'atteindre et lui enseigner les moyens d'en limiter les effets aboutit à lui rendre la confiance sans laquelle nul ne peut triompher d'un sort contraire.

La Protection Civile, en temps de paix comme en temps de guerre, ne vise, en définitive, qu'à préserver des vies et à éviter des souffrances. Qui donc, et au nom de quel principe, pourrait s'y opposer ? Mais elle ne serait pas grand chose si elle n'était, dans le cœur des hommes, la vivante notion de la solidarité humaine.

Que chacun demeure persuadé que se dévouer pour le salut de tous est encore le meilleur moyen de se sauver soi-même. Les quelques conseils que nous avons tenté d'exposer lui permettront de remplir plus aisément cet élémentaire devoir.

La radioactivité n'est pas un risque limité au temps de guerre. Nous sommes entrés dans l'âge de l'énergie nucléaire, qui apporte un immense progrès. Les centrales nucléaires, dont le nombre va croissant, permettront de faire face à une consommation électrique qui, en France, double tous les dix ans. Grâce à elles, l'homme n'a plus à craindre l'épuisement des réserves de charbon qui le menaçait inexorablement. Les applications médicales des radio-isotopes se font de plus en plus nombreuses, et permettent à la médecine comme à la chirurgie de vaincre des maux jusqu'alors sans remède. Il n'est pas jusqu'à l'agriculture qui ne soit appelée à bénéficier de cette technique de pointe.

Tout naturellement, l'utilisation de cette forme nouvelle d'énergie est génératrice de risques nouveaux et si nous avons appris à éviter les asphyxies par le gaz, et les électrocutions nous devons maintenant apprendre à nous protéger de la radioactivité. Le danger, d'ailleurs, est très limité. D'abord, parce qu'en cas d'accident, la surface contaminée serait très réduite, ensuite parce que des précautions très efficaces sont prises, et qu'elles sont relativement faciles à appliquer. Pratiquement, ces risques sont nuls, mais chacun doit néanmoins savoir et pouvoir se protéger.

Si, par malheur, un conflit nucléaire venait à se déclencher dans le monde, et même si notre pays n'y participait point, notre territoire n'en serait pas moins menacé. Il est alors indispensable que notre population soit informée des risques encourus, et des moyens qui pourraient la protéger.

Vous trouverez donc, ci-après, quelques renseignements sur l'explosion nucléaire elle-même, ainsi que sur les moyens de se protéger de ses effets. Il n'est pas question de faire ici un exposé détaillé sur ces problèmes, mais simplement de fournir à la population des informations simples et pratiques.

Tout d'abord, il faut bien savoir que, si une telle catastrophe se produisait, le Service National de la Protection Civile serait capable d'apporter une aide certaine à la population.

Toutefois, ce n'est pas l'État seul qui peut prendre en charge tous les équipements d'intérêt collectif qui seraient nécessaires à la protection de tous. Il faut donc que chaque particulier assume ses responsabilités. Chacun a une tâche à remplir et chacun a des gestes à accomplir pour contribuer à sa sécurité personnelle.

L'explosion nucléaire entraîne trois effets localisés immédiats :

- a. **un effet de souffle**, qui disloque et renverse tout ce qu'il rencontre; les effets s'atténuent, en s'éloignant du point d'explosion;
- b. **un rayonnement thermique très bref**, qui brûle et incendie;
- c. **un rayonnement irradiant initial**, d'une minute environ, très intense, mais à portée limitée. Il peut être arrêté par de fortes épaisseurs de matériaux (béton, acier).

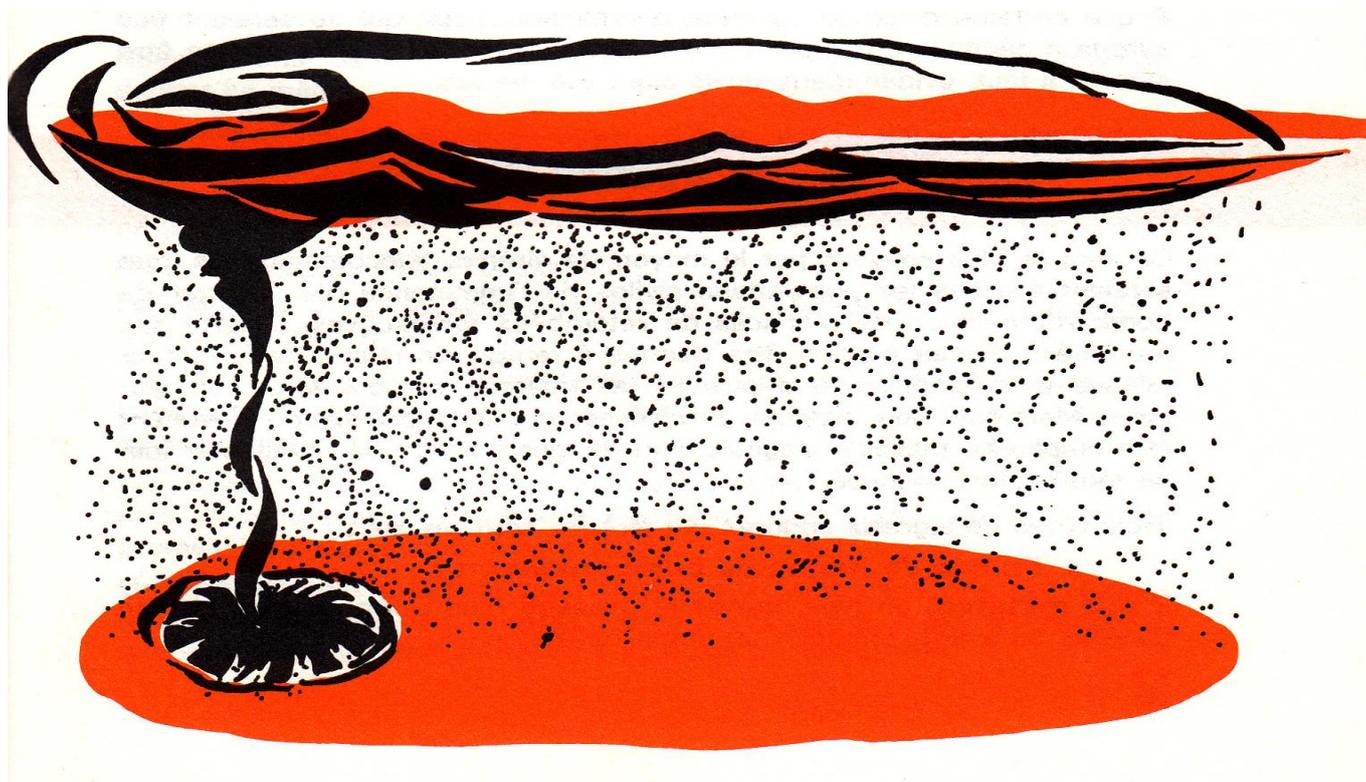
Ces trois éléments sont des plus terribles à proximité du point d'explosion.

Puis, quand la boule de feu produite par l'explosion touche le sol, de grandes quantités de matériaux sont arrachées et pulvérisées en fines poussières qui sont rendues radioactives.

Ces poussières, très fines, sont alors projetées à une très haute altitude; elles dérivent au gré des vents et retombent lentement sur le sol. Cette retombée, qui peut durer jusqu'à 24 h après l'explosion, affecte généralement la forme horizontale d'un cigare.

Les premières poussières qui retombent sont les plus grosses et les plus dangereuses; mais leur radioactivité diminue assez rapidement avec le temps. Il faut se souvenir que la radioactivité est divisée par 10, chaque fois que le temps est multiplié par 7.

On peut estimer que la radioactivité cesse d'être dangereuse environ 15 jours au maximum après l'explosion.



Les poussières radioactives qui restent au contact de la peau pendant quelques heures produisent des lésions plus ou moins graves. On les éliminera en abandonnant les vêtements contaminés et en se lavant soigneusement.

Si ces poussières sont inhalées en respirant ou avalées avec des aliments ou de l'eau, elles pourront provoquer des malaises particuliers. Pour les éviter, il faut se laver, comme dit plus haut, et ne consommer que des aliments préservés.

La maladie causée par les radiations se développe lentement. Elle n'est pas contagieuse. Elle se manifeste par des nausées, qui surviennent entre 30 mn et 3 h après l'irradiation. Plus celle-ci a été intense et plus les nausées se produisent tôt. Il est donc important pour le diagnostic de noter l'heure à laquelle sont ressentis les malaises.

Les signes pathologiques disparaissent et la personne atteinte ne ressent ensuite rien pendant plusieurs jours. Puis, dans un délai variable, pouvant aller jusqu'à 3 semaines, elle est atteinte de faiblesse, de diarrhée, de mal de gorge, elle perd ses cheveux, elle est pâle et elle n'a plus d'appétit. La guérison demande, selon la plus ou moins grande gravité de l'atteinte reçue, de plusieurs semaines à une année.